



Déclaration de la FNEC FP-FO 47 au CTSD du 6 septembre 2021

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Lors la rentrée 2020, 6 mois après le début de la pandémie, nous mettions en exergue l'urgence d'un recrutement massif d'enseignants. Cette mesure est en effet indispensable pour permettre l'allègement des effectifs, le respect la distanciation physique recommandée, et le remplacement des enseignants absents garantissant la continuité des enseignements dus aux élèves.

Force est de constater que cette rentrée scolaire est marquée par le refus persistant du ministre de créer les postes nécessaires. Il persiste dans son refus de recruter en urgence en tant que fonctionnaires stagiaires la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires. Pire, il licencie des milliers d'enseignants contractuels, 2 630 pour la seule académie de Créteil !

Toute honte bue, cela n'empêche pas le ministre de parler de rentrée « la plus normale possible » !

Nous nous retrouvons dans les propos de M. Rodrigo Arenas, porte-parole de la FCPE, qui prône le recrutement massif d'enseignants afin d'organiser les classes en petits effectifs. Celui-ci souligne en effet que le Covid a provoqué des dégâts considérables pour les enfants en terme de santé psychique, mais aussi physique. Il met en avant le constat d'une d'augmentation de 2 à 3 % de la masse corporelle des enfants et par conséquent une recrudescence de l'obésité. Il évoque des études qui indiquent que ces dégâts sont d'autant plus importants quand les enfants appartiennent à des catégories sociales précaires. D'où la nécessité d'une embauche massive d'enseignant, pas seulement pour améliorer les conditions de travail des enseignants, mais pour pouvoir prendre soin des enfants.

Mais pour notre ministre la priorité est ailleurs. Elle est par exemple dans l'accélération de la mise en place des formations en constellations. Nous aurons l'occasion de revenir sur les tenants et les

aboutissants de cette réforme. Relevons pour l'heure que consigne a été donnée pour mobiliser les remplaçants sur ces formations au détriment du remplacement des collègues absents. Alors que les postes manquent partout et qu'inévitablement les classes sans enseignant vont se multiplier, les personnels apprécieront !

Vous vous êtes engagé, M. l'inspecteur d'Académie, à ne pas fermer de classe à la rentrée. Nous en prenons acte. Cela ne règle cependant pas la question des indispensables ouvertures, lesquelles ne pourront se faire sans créations de postes.

« Rentrée normale » prétend le ministre, grâce aux vertus de son protocole sanitaire. Dans la continuité des précédents, le nouveau protocole sanitaire fait peser sur les personnels la responsabilité de la gestion de la situation créée par le ministre en les obligeant à s'adapter en permanence. Le protocole sanitaire va entraîner la fermeture de nombreuses classes. Le niveau 2 du protocole qui s'applique en cette rentrée prévoit « la limitation du brassage par niveau obligatoire ». En cas d'absence non remplacée d'un enseignant, les élèves seront-ils, comme au printemps, renvoyés chez eux ?

Rentrée normale pour nos collègues AESH ? Si les importantes mobilisations de nos collègues AESH au printemps dernier ont contraint le ministère à modifier une grille indiciaire d'avancement automatique, déconnectée de l'entretien professionnel, c'est toujours dans les conditions d'une grande précarité dans le cadre des PIAL généralisés qu'ils vont effectuer leur rentrée. L'instauration de cette grille et les quelques euros de revalorisation pour l'indice plancher ne répondent pas aux revendications des AESH. Pour la FNEC FP-FO, la montée au ministère est plus que jamais à l'ordre du jour pour faire valoir leurs légitimes revendications.

Rentrée normale ? C'est bien plutôt la chronique d'une catastrophe scolaire annoncée.

Cerise sur le gâteau, les annonces du président Macron à Marseille jeudi dernier, concernant son plan « école du futur ». Nous ne pouvons que souscrire à ce qu'écrivent nos camarades du Snudi-FO 13 dans leur communiqué :

« Le Président de la République annonce que 50 écoles, avec un statut dérogatoire, dès la prochaine rentrée scolaire, expérimenteront « **le choix des enseignants par le directeur** » pour « **être sûr qu'ils sont pleinement engagés** »... Comme si nos collègues nommés actuellement dans ces écoles, qui enseignent dans des classes aux effectifs sans cesse grandissant, avec des élèves en inclusion sans AESH, dans des bâtiments insalubres et mal équipés, n'ont pas déjà fait la preuve de leur engagement ! Ce nouveau projet pédagogique, où les directeurs d'école auraient la possibilité de « choisir » les enseignants qui composeraient l'équipe pédagogique et par conséquent de les « écarter », s'ils ne font plus l'affaire, comme les milliers de contractuels non renouvelés ou licenciés dans plusieurs académies, est une attaque sans précédent contre notre

statut de PE fonctionnaire d'Etat. Dans ces établissements, l'aménagement des locaux, l'apprentissage et le rythme scolaire seraient aussi adaptés, pour inventer une « *nouvelle méthode d'éducation* », en lien avec les partenaires de la communauté éducative et en particulier de l'extra-scolaire, c'est-à-dire la municipalité. Chacun comprend que cette mesure accroîtrait la dépendance de l'Ecole publique et de ses maîtres envers les collectivités locales au moment où [le ministre] Blanquer détruit le caractère national du BAC. L'annonce de la généralisation de cette mesure, dès la rentrée 2023, prépare l'éclatement du cadre national de l'école publique et du statut de PE avec l'ensemble de leurs droits, dont celui de la mutation. Ce projet s'inscrit totalement dans l'aggravation de la loi Rilhac, en instaurant de fait la création d'un emploi fonctionnel de « directeur/chef d'établissement supérieur hiérarchique », rejetée par le SNUDI FO. **« L'Ecole du futur », c'est un statut de directeur/chef d'établissement, « L'Ecole du futur », c'est la généralisation des postes à profil et la remise en cause du droit à mutation, « L'Ecole du futur », c'est une école « territorialisée », à part de l'Ecole de la République, Qui peut accepter cela ?**

Pour FO, cette expérimentation ne doit pas voir le jour ! L'unité doit se réaliser pour y faire échec. Retrait du plan « Ecole du futur » ! »

Je vous remercie.